



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, mercredi 04 juin 2025

**Séance ordinaire** du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 04 juin 2025, à 20h, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe, Sylvain Bergeron.

M. Jean Côté a prévenu de son absence et est remplacé par M. Yves-André Beaulé, maire suppléant.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

### 2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Labbé procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 7 mai 2025
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 7 mai 2025
5. Éco Entreprise Québec (ÉEQ) – Déclaration de représentations et garanties relatives au transfert d'actifs visant les contenants de collecte
6. Paysages Capitale-Nationale 2025-2028 – Autorisation de signatures
7. Espace PME Innovation 2025-2027 – Autorisation de signatures
8. Charte de la langue française
  - 8.1 Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle - Adoption
  - 8.2 Procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations qui incombent à la MRC - Adoption
9. Québec région gourmande
  - 9.1 Mandat de gestion des médias sociaux – Octroi de contrat
  - 9.2 Mandat d'accompagnement d'entreprises - Octroi de contrat
  - 9.3 Mandat de formation des entreprises – Octroi de contrat
10. Comité d'experts en développement économique – Représentant du Fonds de solidarité FTQ
11. Commission d'accès à l'information – Convocation et représentation
12. Assistant à l'agent de développement en patrimoine immobilier - Embauche
13. Conseillère en environnement et transition climatique – Permanence
14. Logiciel de télétransmission pour paiement des fournisseurs – Achat



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

15. Projet Signature – Rénovations du bâtiment d'accueil touristique – Autorisation pour demandes de prix
16. Adoption des dépenses du mois de mai 2025
17. Correspondance
18. Varia
19. Période de questions
20. Levée de la réunion

### Résolution 2025-06-86

**Sur proposition** de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite :

- De l'ajout des points :

- 18.1 Demande d'autorisation d'ajustements d'honoraires pour l'audit 2024 ;
- 18.2 Entente de développement culturel 2025-2027 – Soutien à l'animation aux camps de jour ;

Le point 18. *Varia* demeurant ouvert par ailleurs.

### 3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 07 mai 2025

#### Résolution 2025-06-87

**Sur proposition** de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 07 mai 2025, tel que déposé.

### 4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 07 mai 2025

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal.

### 5. Éco Entreprise Québec (ÉEQ) – Déclaration de représentations et garanties relatives au transfert d'actifs visant les contenants de collecte

#### Résolution 2025-06-88

**Attendu que** la MRC et Éco Entreprises Québec (ÉEQ) ont conclu l'Entente de partenariat encadrant les services de collecte et de transport des matières recyclables ainsi que les activités d'information, de sensibilisation, d'éducation et de première ligne qui s'y rapportent (l'Entente) ;

**Attendu qu'avant** le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la MRC était responsable de l'achat, de la sélection des fournisseurs et de la livraison des nouveaux bacs roulants et des pièces de rechange, de même que des services de réparation, de remplacement et de distribution des bacs roulants ;

**Attendu qu'ÉEQ**, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2025, prend à sa charge les coûts pour l'achat et les services de réparation, de remplacement et de distribution des bacs roulants pour les clientèles prévues par le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (C Q-2, r. 46.01) (le Règlement) ;

**Attendu que** la MRC convient de transférer la propriété des bacs roulants de 360 L et de 660 L ainsi que leurs pièces de



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

rechange, détenues en inventaire par les Organismes municipaux de son Territoire d'application identifiés en Annexe B de l'Entente au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (les Actifs) à ÉEQ, en contrepartie d'un paiement de ÉEQ, calculé sur la base des montants payés par la MRC, selon les pièces justificatives soumises ;

**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans :

- Transfère à ÉEQ les actifs détenus au 1<sup>er</sup> janvier 2025, lesquels ont coûté 7 897,68 \$, soit 28 bacs 360L neufs, 6 bacs 660L neufs ainsi que des pièces neuves ;
- Autorise la directrice générale à signer la Déclaration de représentations et garanties relatives au transfert d'actifs visant les contenants de collectes.

### 6. Paysages Capitale-Nationale 2025-2028 – Autorisation de signatures

#### Résolution 2025-06-89

**Attendu que** la qualité, la préservation et la mise en valeur des paysages contribuent à définir l'identité et à assurer le développement économique, social et touristique des territoires de la région de la Capitale-Nationale ;

**Attendu que** les partenaires et ministères participant à Paysages Capitale-Nationale ont confirmé leur intérêt à participer à une nouvelle entente pour couvrir les années 2025-2028 ;

**Attendu que** les actions proposées dans le cadre du renouvellement de l'entente 2025-2028 de Paysages Capitale-Nationale comprennent notamment la coordination, la mise en œuvre du plan de communication, du réseau des haltes du paysage, de l'observatoire des paysages de la Capitale-Nationale, le lancement d'un appel de projets et le développement de programmes éducatifs sur les paysages ;

En **conséquence**, sur **proposition** de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que :

- La MRC de L'Île-d'Orléans confirme sa contribution à la mise en œuvre de l'Entente régionale sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale 2025-2028, à raison de 15 000 \$ annuellement pour les années budgétaires 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 ;
- Cette contribution de la MRC soit imputée au Fonds Région et Ruralité (FRR) ;
- La préfète, Madame Lina Labbé, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de L'Île-d'Orléans tout document relatif au renouvellement de l'Entente régionale portant sur les paysages de la Capitale-Nationale 2025-2028.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### 7. Espace PME Innovation 2025-2027 – Autorisation de signatures

#### Résolution 2025-06-90

**Considérant que** le gouvernement du Québec a lancé, le 5 février 2018, un appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat ;

**Considérant que** le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) a annoncé récemment que les Espaces régionaux d'accélération et de croissance (ERAC) deviendront des Espaces PME Innovation ;

**Considérant que** le mandat des Espaces PME Innovation sera axé sur l'accompagnement direct des entreprises, le développement de l'expertise à l'interne des Espaces et l'animation de l'écosystème régional d'innovation et qu'ils seront reconnus comme étant la 2<sup>e</sup> ligne de soutien aux entrepreneurs en innovation ;

**Considérant que** la dernière entente s'est terminée le 31 mars 2025 et qu'il y a lieu de procéder au renouvellement pour 2025-2027 en identifiant un nouvel organisme porteur ;

**Considérant que**, lors de leur réunion du 5 mai 2025, les partenaires de l'Entente, soit la MRC de Portneuf, la MRC de La Jacques-Cartier, la MRC de L'Île-d'Orléans, la MRC de Charlevoix, la MRC de Charlevoix-Est, la Ville de Québec ont signifié leur accord de conclure une entente avec Développement Côte-de-Beaupré, à titre d'organisme porteur de l'Entente Espace PME Innovation de la Capitale-Nationale pour la période débutant à la date du dépôt officiel d'une demande d'aide financière auprès du MEIE jusqu'au 31 mars 2027 ;

**Considérant que** le comité exécutif de Développement Côte-de-Beaupré, par voie de sa résolution 2025-CE-05-15 adoptée le 15 mai 2025, a accepté d'être l'organisme porteur de l'Entente PME Innovation de la Capitale-Nationale 2025-2027 et, qu'à cette fin, a déposé ce même jour la demande d'aide financière au Programme d'appui au fonctionnement d'organismes de développement économique (PAFODE) auprès du MEIE ;

**Considérant que** Développement Côte-de-Beaupré signera une nouvelle entente avec le MEIE pour la mise en œuvre de l'Espace PME Innovation de la Capitale-Nationale 2025-2027 en vertu dudit programme nommé au paragraphe précédent, et ce, au bénéfice de tous les partenaires de l'Espace ;

**Considérant que** les partenaires régionaux de l'Espace PME Innovation, que sont les MRC et la Ville de Québec, ont convenu de séparer leur entente avec Développement Côte-de-Beaupré en deux ententes distinctes, c'est-à-dire une entre la Ville de Québec et Développement Côte-de-Beaupré et une autre entre les six MRC et Développement Côte-de-Beaupré pour ce même projet ;

**Considérant que** Développement Côte-de-Beaupré devra se conformer aux différentes dispositions prévues à l'entente



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

signée avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie ;

**Considérant** qu'un budget pour les années 2025-2026 et 2026-2027 a été élaboré et présenté aux parties prenantes ;

**En conséquence**, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans :

- Autorise Mme Chantale Cormier, directrice générale, à signer l'entente à intervenir entre la MRC et Développement Côte-de-Beaupré dans le cadre de l'Espace PME Innovation de la Capitale-Nationale 2025-2027 ;
- Contribue pour une somme maximale de 2 970 \$ à Développement Côte-de-Beaupré pour l'entente 2025-2027 à même le Fonds Régions et Ruralité, répartie également pour 2025-2026 et 2026-2027.

### 8. Charte de la langue française

#### 8.1 Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle – Adoption

##### Résolution 2025-06-91

**Considérant** les dispositions de la *Charte de la langue française*, et des directives qui en découlent, relatives à l'exemplarité de l'État qui ont cours depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023 ;

**Considérant que** la MRC de L'Île-d'Orléans pourrait avoir recours à une autre langue que le français dans des situations exceptionnelles prévues par la Charte de la langue française et ses règlements ;

**Considérant que** dans ce contexte, la MRC doit produire une Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle, laquelle a été transmise au Conseil ;

En **conséquence**, sur **proposition** de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC adopte la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle, version du 4 juin 2025 tel que présenté.

#### 8.2 Procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations qui incombent à la MRC - Adoption

##### Résolution 2025-06-92

**Considérant que** depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023, la Politique linguistique de l'État s'applique aux organismes municipaux, selon l'annexe I de la Charte ;

**Considérant que** la MRC de L'Île-d'Orléans, à titre d'organisme municipal, est assujettie à ces dispositions et a le devoir d'utiliser la langue française



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

de façon exemplaire, d'en promouvoir la qualité, et d'en assurer le rayonnement et la protection au Québec ;

**Considérant que** l'article 128.1 de la Charte prévoit que les organismes municipaux doivent adopter une procédure de traitement des plaintes en cette matière, laquelle a été transmise au Conseil ;

**En conséquence**, sur **proposition** de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC adopte la Procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations qui lui incombent en vertu de la charte de la langue française, version du 4 juin 2025 tel que présenté.

### 9. Québec région gourmande

#### 9.1 Mandat de gestion des médias sociaux – Octroi de contrat

##### Résolution 2025-06-93

**Considérant que** la MRC de L'Île-d'Orléans a été désignée, au nom des partenaires régionaux, à titre de gestionnaire du projet *Québec région gourmande* ;

**Considérant que** la demande d'aide financière adressée à l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis a été acceptée telle quelle et qu'une somme de 62 500 \$ a été octroyée à *Québec région gourmande* ;

**Considérant que** *Québec région gourmande* souhaite octroyer un mandat de gré à gré, notamment pour des stratégies de contenu, la gestion de ses réseaux sociaux et la prise de photos et vidéos en 2025 ;

**Considérant que** le Conseil a pris connaissance de l'offre de services de vitamines.b marketing, révisée le 12 mai 2025 ;

**Sur proposition** de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'octroyer un contrat de gré à gré à vitamines.b marketing pour des stratégies de contenu, la gestion des réseaux sociaux et la prise de photos et vidéos en faveur de *Québec région gourmande* en 2025, moyennant des honoraires de 25 450 \$ plus les taxes applicables, à même son propre budget ;
- D'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer tout document afférent.

#### 9.2 Mandat d'accompagnement d'entreprises - Octroi de contrat

##### Résolution 2025-06-94



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**Considérant que** la MRC de L'Île-d'Orléans a été désignée, au nom des partenaires régionaux, à titre de gestionnaire du projet *Québec région gourmande* ;

**Considérant que** la demande d'aide financière adressée à l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis a été acceptée telle quelle et qu'une somme de 62 500 \$ a été octroyée à *Québec région gourmande* ;

**Considérant que** *Québec région gourmande* souhaite octroyer un mandat de gré à gré, notamment pour des services d'accompagnement de dix (10) entreprises en 2025 ;

**Considérant que** le Conseil a pris connaissance de l'offre de services de Terroir et saveurs du Québec, en date du 29 mai 2025 ;

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'octroyer un contrat de gré à gré à Terroir et saveurs du Québec pour des services d'accompagnement de dix entreprises en 2025, moyennant des honoraires de 19 070 \$ plus les taxes applicables, à même son propre budget ;
- D'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer tout document afférent.

### 9.3 Mandat de formation des entreprises – Octroi de contrat

#### Résolution 2025-06-95

**Considérant que** la MRC de L'Île-d'Orléans a été désignée, au nom des partenaires régionaux, à titre de gestionnaire du projet *Québec région gourmande* ;

**Considérant que** la demande d'aide financière adressée à l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis a été acceptée telle quelle et qu'une somme de 62 500 \$ a été octroyée à *Québec région gourmande* ;

**Considérant que** *Québec région gourmande* souhaite octroyer un mandat de gré à gré pour l'organisation d'une formation d'une demi-journée à l'intention des entreprises de la région œuvrant dans le tourisme gourmand et l'agrotourisme ;

**Considérant que** le Conseil a pris connaissance de l'offre de services de Papilles, en date du 30 mai 2025 ;

**Sur proposition** de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'octroyer un contrat de gré à gré à Papilles pour l'organisation d'une formation d'une demi-journée



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

à l'intention des entreprises de la région œuvrant dans le tourisme gourmand et l'agrotourisme en 2025, moyennant des honoraires de 7 700 \$ plus les taxes applicables, à même son propre budget ;

- D'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer tout document afférent.

### 10. Comité d'experts en développement économique – Représentant du Fonds de solidarité FTQ

#### Résolution 2025-06-96

**Considérant** qu'il y a lieu de remplacer Mme Dominique Couture au sein du Comité d'experts en développement économique de la MRC et de nommer un nouveau représentant pour les Fonds locaux de solidarité FTQ (Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec) ;

**Considérant** la recommandation de la candidature de M. Frédéric Brisson, conseiller régional FTQ pour les régions de Québec et Chaudière-Appalaches ;

**En conséquence**, sur **proposition** de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** de nommer M. Frédéric Brisson, conseiller régional FTQ pour les régions de Québec et Chaudière-Appalaches, au sein du Comité d'experts en développement économique (comité avisé) de la MRC.

### 11. Commission d'accès à l'information – Convocation et représentation

#### Résolution 2025-06-97

**Considérant** la convocation adressée à la MRC de L'Île-d'Orléans et à la directrice générale par la Commission d'accès à l'information pour une audience le 13 août 2025 ;

**Considérant que** conformément à la Loi sur le Barreau, les organismes doivent être représentés par un avocat ;

**En conséquence**, il est **proposé** par M. Yves-André Beulé et **résolu à l'unanimité** de mandater Me Shannon Soulé, avocate chez Tremblay Bois, pour représenter la MRC de L'Île-d'Orléans lors de l'audience du 13 août 2025 à la Commission d'accès à l'information.

### 12. Assistant à l'agent de développement en patrimoine immobilier - Embauche

#### Résolution 2025-06-98

**Considérant** l'offre d'emploi pour un poste saisonnier à temps plein d'assistant à l'agent de développement en patrimoine immobilier de l'Île d'Orléans ;

**Considérant que** quatre candidatures ont été reçues et que l'une d'entre elle a été rencontrée en entrevue ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sur **proposition** de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** de nommer M. Élias Iguer au poste d'assistant à l'agente de développement en patrimoine immobilier.

### 13. Conseillère en environnement et transition climatique – Permanence

#### Résolution 2025-06-99

**Considérant que** la période de probation de neuf (9) mois est complétée pour la conseillère en environnement et transition climatique, laquelle accomplit l'ensemble de ses tâches avec satisfaction ;

Sur **proposition de** M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'accorder la permanence à Mme Maude Marcouiller, à titre de conseillère en environnement et transition climatique, tel que le prévoit la Politique de travail des employés.

### 14. Logiciel de télétransmission pour paiement des fournisseurs – Achat

#### Résolution 2025-06-100

Sur **proposition** de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** de procéder à l'achat du logiciel de télétransmission pour le paiement des fournisseurs de PG Solutions, au coût de 1 616 \$ (plus les taxes applicables), à même les surplus cumulés non affectés de la MRC (tel que proposé dans leur offre de services du 12 mai 2025).

### 15. Projet Signature – Rénovations du bâtiment d'accueil touristique – Autorisation pour demandes de prix

#### Résolution 2025-06-101

**Considérant** la résolution 2024-12-167 adoptant le Plan de réalisation pour 2025 du projet « Signature Innovation » ;

**Considérant** les recommandations contenues dans le Bilan de santé produit par GEQ-Bâtiment conseil pour le Bureau d'accueil touristique ;

**Considérant que** différents travaux relatifs à la fondation et au vide sanitaire s'avèrent prioritaires et nécessiteront notamment le retrait des trottoirs, de l'excavation, l'imperméabilisation des fondations, l'installation d'un drain agricole, le remblai et la construction de nouveaux trottoirs ;

Sur **proposition** de M. Yves-André Beaulé, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à procéder à des demandes de prix pour la réalisation desdits travaux.

### 16. Adoption des dépenses du mois de mai 2025

#### Résolution 2025-06-102

Sur **proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de mai 2025 lesquelles s'élèvent à 550 973,96 \$.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### 17. Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

### 18. Varia

#### 18.1 Demande d'autorisation d'ajustements d'honoraires pour l'audit 2024

##### Résolution 2025-06-103

**Considérant** la résolution 2024-07-81 octroyant un mandat de gré à gré à la firme Mallette pour l'audition comptable de l'année 2024, moyennant des honoraires de 36 225 \$ (plus les taxes applicables) ;

**Considérant que** de nouveaux programmes mis en place par le gouvernement en 2024 ont nécessité un investissement supplémentaire de temps dans le cadre des travaux d'audit ;

Sur **proposition** de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser un paiement supplémentaire aux honoraires approuvés par le conseil de 5 125 \$, à même les surplus cumulés de la MRC.

#### 18.2 Entente de développement culturel 2025-2027 – Soutien à l'animation aux camps de jour

##### Résolution 2025-06-104

**Considérant que** l'entente de développement culturel 2025-2027 a notamment pour objectif de soutenir l'animation artistique aux camps de jour ;

**Considérant que** deux propositions d'artistes professionnelles ont été reçues, l'une pour le camp de Saint-Pierre et l'autre pour le camp de Saint-François ;

Sur **proposition** de M. Yves-André Beaulé, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC :

- Octroie un contrat de gré à gré à Mme Maggie Jalbert pour un projet d'art-céramique au camp de Saint-François, moyennant des honoraires maximaux de 2 475 \$, à même l'entente de développement culturel 2025-2027 ;
- Octroie un contrat de gré à gré à Mme Jacynthe Bergeron pour un projet de murale sur canevas au camp de Saint-Pierre, moyennant des honoraires maximaux de 2 500 \$, à même l'entente de développement culturel 2025-2027 ;
- Autorise la directrice générale, Mme Chantale Cormier à signer tout document afférent.

### 19. Période de questions



## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Aucune question n'est posée.

N° de résolution  
ou annotation

### 20. Levée de la réunion

#### Résolution 2025-06-105

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de lever la réunion à 20h17.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : mercredi 09 juillet 2025 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

*Chantale Cormier*

Chantale Cormier  
Directrice générale-Greffière-trésorière

*Lina Labbé*

Lina Labbé  
Préfète

*(A large blue diagonal line is drawn across the page, likely a signature or a mark.)*



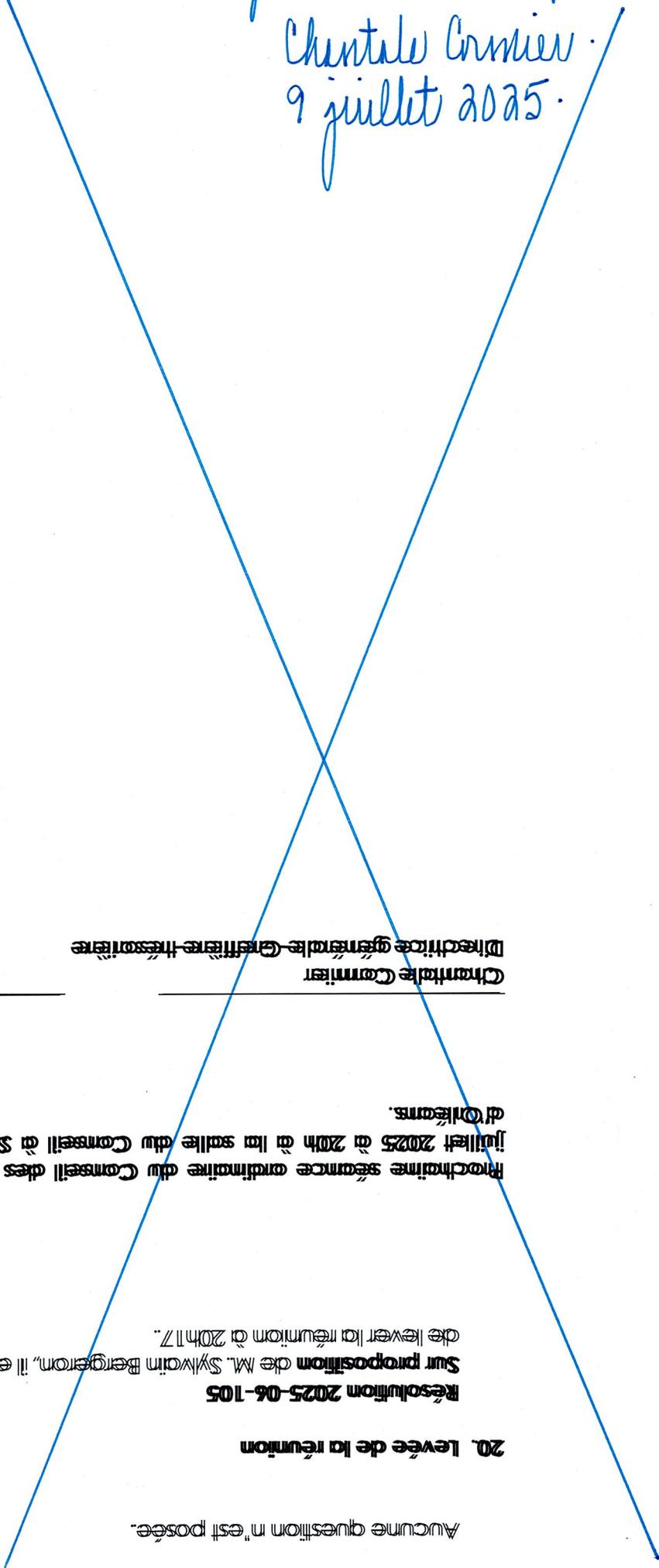
N° de résolution  
ou annotation

Commissariat Régional de l'Île d'Orléans - Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans - 04 juin 2025

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de l'Île d'Orléans

*Erreur d'impression, suite p. 2827*

*Christine Cormier  
9 juillet 2025.*



Aucune question n'est posée.

**20. Levée de la réunion**

**Résolution 2025-06-105**

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est résolu à l'unanimité de lever la réunion à 20h17.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : mercredi 09 juillet 2025 à 20h à la salle du Conseil de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

**Christine Cormier**  
**Directrice générale - Gestion financière**

**Lina Lachance**  
**Présidente**